

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 8

Artikel: Le massacre du 10 août
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

concours de spectateurs ; puis, après discours du recteur et de quelques écoliers, en latin, le premier syndic distribue des médailles d'argent de différentes valeurs à ceux des étudiants que les professeurs désignent.

(*A suivre*)

H. MAYOR.

LE MASSACRE DU 10 AOUT

En 1792, les capitulations militaires avec la France étaient presque toutes arrivées à leur terme. Sous l'ancien régime, elles eussent été renouvelées sans délai. Mais l'échéance arrivant au milieu des troubles révolutionnaires, on avait à Versailles et à Paris de trop graves préoccupations pour s'occuper des Suisses, et bien que le roi désirât vivement les garder à son service, le renouvellement souffrait des retards. Les cantons semblaient néanmoins considérer les capitulations comme aussi obligatoires pour eux que par le passé, et par un accord tacite les régiments continuaient à servir en France. Personne ne doutait que de nouvelles conventions ne fussent signées à bref délai.

L'ambassadeur Barthélemy confirmait les Suisses dans leur opinion. Au début de la diète de Frauenfeld, en mai 1792, il indiquait clairement l'intention du roi à cet égard. « Le roi et la nation désirent également de voir arriver le moment qui doit consommer, d'accord avec elles, le renouvellement de toutes les relations militaires, desquelles résultera pour la nation française l'avantage de conserver dans son sein les troupes de son plus ancien allié, qui continueront d'être le modèle et l'exemple

de la fidélité, de la soumission à la Loi et à la discipline, de la vigilance à maintenir l'ordre public, toutes qualités qui leur sont aussi naturelles que la bravoure.¹»

Mais on comprenait bien en Suisse que la France ayant changé d'orientation politique, la situation des régiments ne pouvait être la même. Et au sein de la diète de mai 1792, des voix se firent entendre qui demandaient le rappel des régiments. Fribourg, Soleure et Lucerne, fiers des promesses de l'Espagne, insistaient sur ce point. Berne et Zurich, plus prudents, estimaient que les promesses de l'Espagne étaient vagues, qu'il valait mieux attendre encore. La diète n'eut pas le courage de prendre une décision énergique : les troupes furent laissées en France ; seulement, pour ne pas s'attirer le mécontentement de l'Autriche, la diète demanda que les régiments capitulés ne fussent pas employés dans la guerre contre cette puissance. Ils devaient simplement servir à la garde intérieure du royaume. Le roi fit droit à cette demande.

La situation particulière faite aux régiments par cette convention les rendit souverainement impopulaires. A l'époque où la France, dans un élan de superbe enthousiasme, se levait toute entière pour marcher à l'ennemi et défendre la patrie en danger, les compagnies suisses restaient tranquillement en garnison dans les villes de l'intérieur. Etrangères au mouvement, elles assistaient indifférentes au drame qui se jouait sous leurs yeux. Le peuple finit par les haïr. C'étaient les troupes du roi et non les défenseurs de la nation. Or le roi était, disait-on,

¹ Abschiede, VIII, 169.

en connivence avec l'étranger. Ses soldats semblaient une troupe ennemie au sein de la patrie menacée. Soutiens d'un trône qui croulait, les régiments représentaient des idées anciennes et surannées au milieu de l'éclosion des idées nouvelles. Dépaysés au milieu d'un peuple qui transformait ses institutions politiques, débordés par l'élément révolutionnaire, ils sentaient l'hostilité montante qui grondait autour d'eux. Les plus prévoyants craignirent pour leur existence. Ils demandèrent à être rappelés. Mais la révolution marchait plus vite que l'antique lenteur des cantons ! et la diète de juillet 1792 ne sut pas prendre de résolution ferme à l'égard des régiments. Après, il fut trop tard.

Les avertissements ne manquèrent pas cependant. De toutes parts, des nouvelles alarmantes arrivaient en Suisse. Le régiment d'Ernst avait failli être massacré à Aix, par les Marseillais ; il n'avait dû son salut qu'à la prudence de ses chefs. Le régiment de Sonnenberg, en garnison à Sarrelouis, dont le chef, un Lucernois, était connu comme un fougueux réactionnaire, courut de sérieux dangers. Le régiment de Diesbach, en garnison à Lille, était l'objet de plaintes et de menaces. Il faut dire aussi que les officiers, par leur attitude provocante, avaient contribué à exciter la haine du peuple. Ils avaient notifié aux Français leur intention de ne pas servir contre l'Autriche. « Ils déclarent, dit leur arrêté, qu'ils refuseront tout service extérieur hostile contre les puissances réservées par les capitulations et ne sortiront que pour l'escorte de convois dans l'intérieur du royaume et pour la sûreté de l'ordre public. » Cette déclaration était intempestive autant qu'inutile,

la France ayant fait droit pour tous les régiments à la demande des cantons. Les officiers d'autres régiments se signalaient par leur esprit réactionnaire, et les menaces de la foule arrivaient souvent aux oreilles des soldats. Zurich dut formellement interdire à quelques-uns de ses officiers toute manifestation contraire à la constitution française.

Si les troupes suisses étaient menacées partout où soufflait l'esprit révolutionnaire, les soldats de la Garde suisse à Paris étaient particulièrement exposés. Au début de la révolution, les Parisiens avaient essayé d'ébranler la fidélité des Gardes-suisses. Quelques-uns de ceux-ci s'étaient enrôlés dans la garde nationale. Mais ce ne furent que de rares exceptions. Les autres n'en demeurèrent que plus fidèlement attachés au parti royaliste. De là une animosité croissante de la part de la populace parisienne. Et pourtant, de tous les régiments, celui des Gardes, avait, sans conteste, le plus de titres à la reconnaissance de la nation ; c'était celui qui avait le mieux mérité de la France. « Depuis sa création en 1616, sous le colonel Gaspar Gallati, de Glaris, il avait été mêlé aux faits glorieux de l'histoire de France. Depuis des siècles, les Parisiens étaient accoutumés à voir les Suisses monter la garde aux Tuileries et dans les autres palais royaux ¹. » Ces gardiens de la royauté chancelante devaient disparaître avec elle.

La journée du 20 juin 1792 avait mis à nu la faiblesse du roi, prouvé la puissance de l'émeute et de ses chefs. Les clubs avaient déchaîné la masse

¹ Fréd. Dinner. Zur eidg. Grenzbesetzung von 1792 bis 1795. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, XII. 42.

des sans-culottes ; celle-ci avait envahi les Tuileries, Louis XVI avait été menacé. Dès ce moment, l'autorité du roi n'est plus que nominale, la force est ailleurs. Le 11 juillet, l'Assemblée nationale déclare la patrie en danger. Le 14 juillet, pendant la fête de la fédération, célébrée avec enthousiasme, avaient retenti des clameurs hostiles au roi ; l'écho de ce tumulte s'était fait entendre jusqu'au palais. Le 25 juillet arrive l'insolent manifeste de Brunswick. Dans les journées qui suivirent la révolution gronde dans Paris ; les clubs se préparent à porter un coup décisif à l'ancien régime. Le 9 août, des cris de mort à l'adresse du roi et des Suisses retentissent dans toute la ville. Le 10, les Tuileries sont attaquées ; les Suisses se défendaient victorieusement lorsque l'ordre fut donné de cesser le feu. C'était l'arrêt de mort de ces braves. Quatre cents furent massacrés par la populace dans le palais des Tuileries ; les autres furent traînés en prison. Bien peu réussirent à s'échapper.

Il n'entre pas dans notre plan de rechercher, d'établir les responsabilités de cette journée. Tout ce qui peut se dire sur la question a déjà été dit et la lumière est faite sur ce point. Nous rapporterons cependant le passage essentiel de la version officielle communiqué par LeBrun, ministre des affaires étrangères, à Barthélemy. C'est un bel exemple de narration fantaisiste : tout s'y trouve sauf la vérité.

« Vous n'ignorez pas, Monsieur, combien, dans les dangers qui nous environnent, la conduite de la Cour était devenue suspecte. Tout le Royaume, et particulièrement la capitale était dans une agitation qui annonçait une crise prochaine et terrible.

Cette crise vient d'éclater à Paris. Le 10 de ce mois, le peuple entier s'est porté au château des Tuileries dans le dessein de séparer le roi et sa famille des conseillers perfides et des traîtres dont il était entouré. Le Roi, pour prévenir le danger dont il se croyait menacé, se rendit à l'Assemblée nationale avec la Reine, ses enfants et sa sœur. Le Corps législatif lui assura protection. Bientôt le peuple fut instruit de cette démarche qui remplissait son objet. Les citoyens armés qui s'étaient réunis autour du château paraissaient vouloir se retirer dans leurs sections respectives, lorsqu'une partie du régiment des Gardes-suissees qui se trouvait sous les armes autour du château et dans son enceinte même, se présenta aux citoyens et se mêla avec eux, leur protestant amitié, fraternité et leur jurant de ne pas trahir la cause du patriotisme. Les citoyens s'abandonnaient sans défiance à ces témoignages, à ces protestations d'amitié ; ils étaient sortis de leurs rangs, la plupart avaient même déposé leurs armes, lorsque les Suisses qui étaient restés au château firent sur eux une décharge de mousquetterie dont le feu roulant, prolongé fort longtemps, coûta la vie à un grand nombre de citoyens. On se rallia promptement ; on riposta aux Suisses, qui se défendirent avec opiniâtreté : l'action dura plus d'une heure. Le régiment y perdit plus de la moitié de ses soldats, le reste prit la fuite. Le peuple avait été trahi indignement, sa fureur était au comble, il ne connut plus de mesures. Je ne puis encore savoir combien d'officiers et de soldats ont péri dans cette journée désastreuse ; mais le nombre, tout considérable qu'il soit, l'est infiniment

moins que celui des citoyens qui sont tombés sous leurs coups.¹ »

On croirait lire une page de roman plutôt qu'un document historique. Ce récit devait, au dire de LeBrun, être répandu dans toute la Suisse, « afin de prémunir les Suisses contre les rapports qui pourraient être faits par les malintentionnés ». Ces rapports des prétendus malintentionnés diffèrent en effet sensiblement de la version française. Celle-ci rend M. d'Affry et l'état-major responsables des événements du 10 août; ils auraient pris part à une conjuration contre le peuple. Tout cela n'est qu'une fable assez grossièrement inventée. L'innocence de la Garde suisse, sa fidélité au devoir, son dévouement au roi, sa défense héroïque ne font plus aujourd'hui l'objet d'aucune contestation. Mais on n'a pas insisté, jusqu'ici, sur le fait que le massacre des Suisses est le dénouement tragique d'une crise qui durait depuis longtemps. La haine des patriotes pour les régiments capitulés devait amener forcément des conflits. A Aix, à Sarrelouis, à Lille, on put empêcher les choses d'aller au pire. A Paris, où la tourmente révolutionnaire renversait tout, la lutte finit par l'extermination des soldats de la Garde.

Les cantons suisses ne furent pas dupes du ministère français. Voici la version suisse en regard de la version française : « Le 10 août, la Garde suisse a été la malheureuse victime de l'accomplissement de son devoir militaire et de son courage héroïque. En ce jour, des bandes innombrables et furieuses assaillirent les Tuileries où cette Garde, obéissant à son devoir et aux ordres précis du pouvoir consti-

¹ Papiers de Barthélemy. I, 245. LeBrun à Barthélemy. 13 août.

tutionnel, défendit héroïquement le château, mais paya de sa vie son dévouement. Ceux aussi qui avaient été désarmés, au nombre de soixante, furent impitoyablement massacrés et d'autres Suisses sans armes, uniquement parce qu'ils en portaient le nom, tombèrent sous le coup d'hommes sanguinaires¹. »

L'indignation et la douleur causées en Suisse par les nouvelles du dix août furent indescriptibles. Au sein des conseils et parmi le peuple, du haut des chaires protestantes et catholiques, des accents de malédiction se firent entendre contre les auteurs de cet acte odieux et contre tous les Français en général, même ceux qui habitaient en Suisse. En plusieurs endroits, des Français furent l'objet de menaces et même de voies de fait. A Grandson, dit le manuel du C. S. de Berne, des Français ont été maltraités². A Yverdon et à Vuitteboeuf, écrit Barthélemy, un sculpteur français eut à essuyer de mauvais traitements et des paroles injurieuses³. Dans les petits cantons, c'est bien pis encore. « Les habitants maltraitent et rançonnent les Français. » L'ambassadeur lui-même craignit pour sa personne ; il songeait à se retirer à Huningue. L'obligation de traverser le territoire bâlois, occupé par les troupes suisses, et le manque d'argent empêchèrent son départ.

Pour ce qui concerne Berne en particulier⁴, LL.

¹ Abschiede, VIII.

² M. du C. S., 10 sept. 1792.

³ Papiers de Barthélemy. I, 182.

⁴ Le Conseil secret délibéra le 16 août sur les graves nouvelles venues de Paris. Une grande inquiétude régnait au sujet des Suisses qui avaient réussi à s'échapper. Il fut mandé à M. Zeerleder, à Paris, de rechercher tous les Suisses qui pouvaient être cachés dans la ville ou aux environs, et de n'épargner, au nom du gouvernement bernois, ni les démarches, ni l'argent pour rapatrier ces malheureux.

EE., au lieu de laisser la nouvelle se répandre naturellement et l'opinion publique se former, craignirent que de faux bruits, des accusations perfides ne vinssent atténuer l'effet produit sur les populations. Le besoin d'ordonner et de régenter allait si loin que les sujets durent n'accepter d'autre récit, ne verser d'autres pleurs et ne manifester d'autres regrets que ceux qu'autorisait le gouvernement. La censure, déjà sévère devint draconienne ; tout écrit étranger, brochure ou journal ¹, ami ou ennemi, fut prohibé. Les baillis imposèrent une version officielle, et comme toujours, allèrent trop loin. Le bailli de Lausanne mande à ses subordonnés ² :

« Le régiment des Gardes-suissees a été entièrement massacré sous les yeux et par conséquent par la volonté de l'Assemblée nationale. Le seigneur Baillif pense qu'aucun de ses ressortissants ne sera tenté de se livrer à la joie, et qu'au contraire tout le monde lui saura gré d'interdire pendant au moins quinze jours toute danse, bal, fête et réjouissance, ainsi qu'il le fait par présent mandat à tous ceux qui demeurent dans le bailliage. Ils n'ajouteront aucune foi aux calomnies que des gens mal-intentionnés s'efforcent déjà et s'efforceront de répandre. »

Je ne crois pas que Berne ait fait preuve d'une grande sagesse politique en imposant au pays ce deuil officiel. La nouvelle du massacre des Suisses causa dans le Pays-de-Vaud une impression pénible, mais moins générale et moins profonde que LL. EE. ne s'y attendaient. C'est que malgré l'argus bernois, des écrits venus de France se répandaient ; et parmi

¹ M. du C. S. 20 août 1792.

² 18 août 1792.

ceux-ci prédominaient incontestablement les écrits venus du camp jacobin. Des bruits divers circulaient et les ennemis de Berne contredisaient le récit fait par le gouvernement. Des sons discordants parvinrent jusqu'aux oreilles de LL. EE. Des propos « honteux », disent les manuels¹, ont été tenus à Nyon, à Vevey, à Yverdon².

En Suisse, l'irritation fut portée à son comble par le récit des événements qui suivirent le 10 août. Deux nouvelles firent particulièrement sensation. L'une apportait l'arrêté de l'Assemblée nationale ordonnant le licenciement des troupes suisses, l'autre le récit des massacres de septembre. Une diète extraordinaire se réunit à Aarau, en septembre 1792, et une rupture avec la France devint imminente.

Paul MAILLEFER.

DE L'ORIGINE DES DROITS D'USAGE DANS LES FORÊTS

La question des droits d'usage dans les forêts de l'Etat s'est constamment trouvée mêlée avec celle de leur aménagement. Elle a donné lieu à de fréquents conflits et assez souvent à des procès, pour qu'il soit intéressant et même utile de donner quelques renseignements historiques, sur l'origine et le but de ces droits.

En remontant de quelques siècles en arrière dans l'histoire du Pays-de-Vaud, on ne découvre nulle part que, sous la domination des ducs de Savoie, il ait existé un domaine forestier de l'Etat. Quelques

¹ M. du C. S. 25 août 1792.

² Les manuels de quelques villes font brièvement mention du massacre des Suisses, mais la plupart n'en parlent pas.